

CONSEIL D'ECOLE du 15 novembre 2024
ECOLE PRIMAIRE D'USSAC

Présents :

La directrice : Mme Précigout

Les enseignantes : Mmes Sausse, Lefèvre, Virolle-Trieux, Hachez, Lavergne, Serre, Escure, Méraud, Laudy, Theil, Goulmy, Folch, Mazard, Vincent, Belot, Lalande.

Les représentants des parents d'élèves : Mmes Blancher, Yssartier, Parat, Reynier, Broussolle, Delmas, Taurines, Fauvet-Rioux, Mespoulet ; Mrs Lange, Merleau, Gibaud, Durand, Laflaquière.

Les représentants de la mairie : M. Bosselut, maire d'USSAC et Mme Chevreuil, adjointe aux affaires scolaires

Excusés : Mme Liraud, IEN, M. Trichet, DDEN

Secrétaires de séance : Mmes Escure, Lefèvre

Ordre du jour :

- *Installation du nouveau conseil d'école. Elections 2024. Règlement intérieur.*
- *Rentrée 2024 : effectifs, organisation pédagogique et fonctionnement de l'école.*
- *Projets de l'école : actions pour l'année 2024/2025*
- *APE*
- *Travaux*
- *Questions diverses*

1) En préambule, installation du nouveau conseil d'école.

Présentation des membres : enseignantes, parents d'élèves élus, DDEN, représentants de la mairie.

Résultats des élections des représentants de parents d'élèves :

- Nombre d'inscrits : 482 (+26)
- Nombre de votants : 221 (+10) ; dont 35 bulletins blancs ou nuls (+1)
⇒ Soit un taux de participation de 45,85%

Rappel du rôle du conseil d'école :

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école, vote le règlement intérieur de l'école.

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école :

- les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement
- l'utilisation des moyens alloués à l'école
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
- les activités périscolaires
- la restauration scolaire

Il statue, sur proposition des équipes pédagogiques, pour le projet d'école et l'adopte.

Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Règlement intérieur :

Pas de modification à apporter : relecture des points essentiels par Mme Précigout.

⇒ **Adopté à l'unanimité par le conseil d'école à Ussac le 15 novembre 2024**

2) Rentrée 2024 : effectifs, organisation pédagogique et fonctionnement de l'école

- Classe de Mme SAUSSE : 28 élèves de PS
Classe de Mme LEFEVRE : 28 élèves dont 22 PS et 6 MS
Classe de Mme VIROLLE TRIEUX : 26 élèves dont 16 MS et 10 GS
Classe de Mme HACHEZ : 26 élèves dont 16 MS et 10 GS
Classe de Mme LAVERGNE : 26 élèves de GS

L'école maternelle accueille 134 élèves.

- Classe de Mme SERRE : 18 élèves de CP
Classe de Mme LAUDY : 19 élèves de CP
Classe de Mme MERAUD : 21 élèves de CE1
Classe de Mme ESCURE : 21 élèves de CE1
Classe de Mme FOLCH : 25 élèves de CE2
Classe de Mme GOULMY : 26 élèves de CE2

L'ensemble des classes du cycle 2 compte 130 élèves.

- Classe de Mme THEIL : 21 élèves de CM1
Classe de Mme MAZARD : 22 élèves dont 8 CM1 et 14 CM2
Classe de Mme VINCENT : 24 élèves de CM2

L'ensemble des classes du cycle 3 compte 67 élèves.

Soit 331 élèves sur l'ensemble de l'école au 15/11/2024.

Par rapport à l'année dernière, il y a **26 élèves de plus**. La projection pour la rentrée prochaine serait quasi identique, avec un total de 333 élèves (départ de 38 CM2 et arrivée de 40 PS).

La prochaine carte scolaire verra si l'école est concernée par une suppression de poste, ce qui semble peu probable (moyenne de 25 élèves/classe si fermeture).

Mme BOUVIALA assure le complément de service de Mme THEIL à 50%.

Mme LAVERGNE a été nommée pour assurer le remplacement de mon service.

Mmes BELOT et LALANDE sont enseignantes remplaçantes, rattachées à l'école d'Ussac.

Mme DE SOUSA est service civique sur l'école maternelle.

Les AVS présentes sont au nombre de 5 : Mmes BERGEAL, CHEVALIER, FOUQUET, PEAUGER et SEPTFONDS. Deux sont présentes sur le site maternelle, et trois autres sur le site élémentaire.

Les ATSEM sont également au nombre de 5 : Hélène INCARDONA, Sandra KLUSCAR, Gloria ROUX, Stéphanie SURGET et Corinne RATHONIE. Elles interviennent sur différents temps : la classe et la cantine, voire la garderie.

- Les APC se dérouleront à différents horaires selon les classes :
 - 8h20-8h50 : pour les classes de maternelle
 - 8h15-8h45 : pour Mmes Serre, Méraud, Laudy et Escure

- 8h30-9h : Mme Folch
- 16h30-17h : Mmes Goulmy, Theil et Bouviala
- 16h30-17h15 : pour Mmes Vincent et Mazard

Cela concernera les enfants dès la PS, qui auront été désignés par l'enseignant, pour pallier les difficultés repérées, ou pour réaliser des projets.

- **Sécurité :**

- **Aux abords des écoles :**

Depuis le lundi 04 novembre, le stationnement sur le parking de l'école maternelle est de nouveau autorisé ; sur les emplacements dédiés : l'emplacement réservé aux bus est interdit. De nombreux parents ne le respectent pas : lorsque ce sera le cas, ceci sera remonté à notre ASVP/la Mairie.

Concernant l'élémentaire, le **parking situé devant l'école est réservé aux personnels (signalé par différents panneaux + barrières Vigipirate)** : les parents peuvent se garer le long de la route ou sur le parking de la salle polyvalente.

⇒ **Le stationnement est également interdit devant les barrières, côté centre de Loisirs / Mairie pour l'arrivée des enfants des classes de CP/CE1.**

- **Exercices liés à la sécurité :**

Les exercices incendie et PPMS (risques majeurs + attentats/intrusion) ont été réalisés en septembre et début octobre.

⇒ Rien de particulier à signaler par rapport aux années précédentes, hormis la difficulté d'organiser des exercices simultanés sur le site de l'élémentaire.

2) **Activités et projets pour l'année scolaire 2024/2025 :**

a) **L'école d'Ussac poursuit son engagement dans le dispositif PHAre : lutte contre le harcèlement.**

Nous avons déclenché 1 fois le protocole Phare en septembre.

Des interventions ont été demandées auprès de la Gendarmerie - Maison de Protection des familles pour les classes de cycle 3. Nous sommes en attente d'un retour.

Le jeudi 09 novembre avait lieu la journée de lutte contre le harcèlement. A cette occasion, nous avons reçu un questionnaire à remplir par les élèves. Les classes de CM1 et CM2 rempliront donc le même questionnaire que l'année dernière. Quant aux CE2, ils bénéficieront d'une sensibilisation au harcèlement plus adaptée à leur âge.

b) **Projet d'école : rédaction de l'avenant 2024/2025**

Notre projet d'école, rédigé en 2021, pour la période 2021/2024 arrive à échéance. N'ayant pas encore fait partie des établissements soumis aux évaluations d'écoles, nous avons rédigé un avenant au projet d'école pour l'année scolaire 2024/2025. Voici les volets sur lesquels nous avons travaillé : français, mathématiques, parcours éducatif sport et santé, parcours artistique et culturel, parcours citoyen de l'élève, amélioration du climat scolaire.

Cet avenant est à rendre à l'IEN de circonscription début décembre pour validation.

c) **Présentation des actions pour l'année scolaire**

Participation à la semaine du goût :

- Ateliers avec M. Combes, de la fromagerie d'USSAC : classes de Mmes Escure, Méraud, Folch et Goulmy.
- Classe de Mme Méraud : venue de M. Vergne, pâtissier sur la commune d'Ussac
- Mme Goulmy : venue de M. Delmas (dégustation de différents laits, fromages, yaourts).
- Ainsi que des ateliers « cuisine » dans d'autres classes : classes de Mmes Sausse, Lefèvre, Laudy et Goulmy.

Rencontres sportives (USEP)

Inscriptions des classes suivantes :

- Randonnées : toutes les classes sont allées au Pescher (MS/GS, CP, CE1, CM1 et CM2), le 08 novembre (suite annulation des 17 et 18 octobre).
- Hockey : 6 classes de CP CE1 CE2
- Escrime : classes de CM1 et CM1/CM2
- Activités gymniques : cycle 1
- Rencontre multi-activités : PS et PS/MS
- Athlétisme : classes de CP + cycle 3
- Orientation : CE2 + cycle 3
- Projet vélo : classes de CP et CE1
- Foot à l'école : classes de CE2.
- Basket : 3 classes de CM1/CM2.
- Danse de création : CM2
- Danses traditionnelles : du CP au CE2
- Tennis : du CP au CE2 + 3 séances d'initiation pour les MS/GS
- Pétanque : 2 classes de CM1 et CM1/CM2
- Cycle piscine pour les classes de GS et CP : reconduction du dispositif « classe bleue », les enfants se rendront 3 fois par semaine pendant 3 semaines à l'éco-piscine d'Objat ; du 1^{er} au 18 avril pour les GS et du 06 au 23 mai pour les CP.

Projet DRAC « » :

Depuis le 03 octobre, Yan Audebert, professeur de musique à l'Avenir de Donzenac, intervient dans toutes les classes du CP au CM2. Cela permet aux enfants de découvrir un instrument différent à chaque séance et de bénéficier d'une première sensibilisation à la musique, et à l'apprentissage de celle-ci (travail autour du rythme, des sons, etc).

Il interviendra tout au long de l'année à l'école le jeudi matin. Ce projet est financé par la DRAC. Nous avons également demandé un complément de budget auprès du Conseil Départemental ; car la DRAC ne nous a pas alloué tout le budget initial nécessaire.

Concert JMF :

- Inscription des classes de l'élémentaire à un ou deux concerts. Le premier concert intitulé « Tiger Rodéo » aura lieu le mardi 19 novembre après-midi.
 - ⇒ Merci à l'APE pour le financement à hauteur de 50% des entrées ; notamment avec l'augmentation d'1€/entrée/enfant.
 - ⇒ Ceci nous permet d'avoir un spectacle commun à l'ensemble des classes de l'école élémentaire, en lien avec notre projet musique de cette année.

Maternelle au cinéma / Ecole et cinéma :

- Inscriptions réalisées pour l'ensemble des classes, de la PS au CM2.
- Première projection cette période : pour les classes de MS/GS, sortie prévue le 09 décembre ; pour les classes de l'élémentaire, le 06 décembre 2024.

Labellisation EDD :

En 2021, l'école a obtenu le label Développement Durable niveau 1, valable uniquement pour 3 ans. Nous arrivons donc au terme de notre labellisation et souhaiterions le reconduire, en espérant obtenir le niveau 2.

Les conditions à réunir pour ce niveau 2 sont les suivantes :

- Toutes les conditions du niveau 1 : mention dans le projet d'école, auto-diagnostique, fiches-actions avec mention des ODD (Objectifs de Développement Durable), photographies et partenaires impliqués.
- Election et formation des éco-délégués ; organisation de réunions du COPIL (souvent, avant le conseil d'école) avec rédaction d'un compte-rendu ; implication de + de 70% des élèves, partenariat diversifié, valorisation des actions via le Blog, indicateurs chiffrés, organisation d'un temps fort dans l'année scolaire.

- Concernant la réunion du COPIL, nous avons besoin des éco-délégués, de 2 parents d'élèves, de 2 représentants Mairie et de 2 représentants Ecole. Lors de cette réunion, les actions réalisées sont présentées.
- Dossier à rendre le 28 mars, avec présentation du dossier en fin d'année à Limoges.

Interventions du SIRTOM :

- L'ensemble des classes du CP au CM2 se sont inscrites afin de pouvoir bénéficier d'interventions de la part du SIRTOM sur les thèmes suivants : compostage, tri des déchets, recyclage, fabrication de papier recyclé.

Lire et faire lire / Bibliothèque :

- Reconduction du partenariat avec la FAL et des bénévoles retraités pour certaines classes de maternelle ; d'autres se rendront également à la bibliothèque.

Interventions du PAH :

- Des séances en classe sont prévues de la PS au CM2 : planning quasi finalisé.
- Exemples des thèmes qui seront abordés : la forêt, l'école au temps jadis, le village au temps jadis, l'eau, architecture ou urbanisme, etc.

PHOTOGRAPHIES SCOLAIRES

Le photographe est venu le 07 novembre 2024 pour réaliser les photos individuelles. Comme l'année dernière, vous pourrez accéder aux photographies sur le site dédié : vous verrez ainsi l'ensemble des photos prises (individuelles et fratrices) et composer votre pochette à la demande. Les mini-portraits correspondent aux photos format identité demandé.

Le paiement se fait directement sur le site (via CB) ou par chèque à l'ordre de l'Association sportive des écoles d'Ussac (paiement par espèces possible également).

Nouveauté : M. Petitjean a proposé aux enfants des classes de l'élémentaire de réaliser des « photos-copains » sur la pause méridienne ; c'est pourquoi il y a un accès dédié réservé à l'ensemble des clichés de groupes d'amis.

Il viendra ensuite une deuxième fois pour les photos de classe (printemps).

COOPERATIVE SCOLAIRE

Bilan financier : 12.403,31 euros au 14 novembre 2024, suite à l'encaissement des cotisations à la coopérative des familles.

Suite à la décision du conseil des maîtres réuni le 03 novembre 2020, les familles n'ayant pas acquitté leur cotisation 2024 à la coopérative scolaire devront financer la participation de leur enfant aux sorties proposées par l'école : concert JMF, école et cinéma, etc...

- ⇒ **Des Ventes de Madeleines Bijou** seront de nouveau proposées plusieurs fois dans l'année afin de pouvoir financer projets pédagogiques et sorties scolaires : afin de ne pas cumuler les paiements photos + madeleines, les chèques pour les madeleines seront encaissés courant décembre.

FETES DE FIN D'ANNEE

Les dates des goûters de Noël ne sont pas encore fixées mais auront lieu comme habituellement, la dernière semaine avant les vacances.

Le budget alloué par la Mairie est de 9 euros/enfant (spectacles + goûters).

3) APE

Présentation évènements/manifestations de l'APE :

- Vente de sapins, en partenariat avec les pépinières Mirat. Remerciements pour leur geste face à l'augmentation des prix.
- Noël de l'APE : samedi 14 décembre, à l'école maternelle.
- Après-midi jeux de société : 08 février 2025, à la salle polyvalente, en partenariat avec Le Gobelin.

- Loto : 12 avril 2025
- Boutiques éphémères : 17 et 18 mai
- Vente de plants : nouveauté cette année, en partenariat avec Tournet Horticulture. + vente « initiative »
- 1/3 des bénéfices seront versés à l'école à la fin de l'année scolaire. Si l'Ecole a des projets et a besoin de financement, l'APE reste à l'écoute (exemple du financement de 500€ pour participer à un concert JMF).
- Le souhait de l'APE, en cette année scolaire 2024/2025, est d'améliorer la communication avec les familles, et d'offrir plus de soutien et de convivialité. De plus, des rencontres régulières auront lieu avec la directrice afin de faciliter la communication et de renforcer notre collaboration.

4) Travaux / investissements / utilisation des locaux

Remerciements de l'équipe enseignante pour les réalisations ou investissements suivants :

- Installation panier de basket, divers travaux classes, récupération de 3 ordinateurs du point multimédia + entretien courant des ordinateurs.
- Installations stores manquants école maternelle + bureau de la directrice
- Malgré l'intervention des services techniques et d'entreprises, les mauvaises odeurs à la maternelle sont revenues cette semaine. En effet, suite à la dernière intervention courant octobre, ce souci semblait être réglé. Mais depuis la mise en route du chauffage/soufflerie, les odeurs sont de nouveau insoutenables du côté des classes de PS.

De plus, l'équipe enseignante se pose les questions suivantes :

- Est-ce que le matériel de motricité demandé en mars lors du conseil d'école a été validé ?

Réponse Mairie : Suite à l'arrivée de nombreux enfants à l'école maternelle, l'achat de mobilier a été privilégié pour la rentrée 2024. L'investissement pour le matériel de motricité n'a pas été oublié, rassure Mme Chevreuil.

- Lorsque le centre de loisirs aura déménagé, sera-t-il possible de vous demander à emprunter la salle du rez-de-chaussée en vue d'interventions (musique, etc) ?

Réponse Mairie : M. Bosselut précise que le nouvel ALSH ouvrira ses portes à partir du mercredi 20 novembre. La commission de sécurité a eu lieu ce jour. Mme Chevreuil confirme que les classes pourront occuper les anciennes salles du centre de loisirs sur demande (à faire auprès de Mme Blanc).

5) Questions diverses :

L'APE a pour rôle de faire remonter les problématiques collectives exposées par les parents d'élèves. Cependant, lors de nos sondages, des problématiques individuelles, que nous ne pouvons porter, au vu de leurs caractères subjectifs, nous sont régulièrement remontées. Nous redirigeons, alors, les parents vers la directrice, lorsque celles-ci sont du domaine scolaire. Concernant le domaine péri-scolaire (lié à la garderie, à l'étude ou à la cantine), serait-il possible de nous rappeler la marche à suivre, permettant aux parents concernés d'exposer leur questionnement personnel, à un référent en mesure d'y répondre ?

Réponse Mairie : M. Bosselut indique que Delphine Noailhac, directrice du centre de loisirs, s'occupe des questions relatives à la garderie, l'étude, la cantine. Si besoin, il est également possible de contacter Mme Claux, directrice adjointe des services, pour les soucis de cantine. Les mails sont à privilégier pour toute communication.

Mail ALSH / Delphine Noailhac : alsh-ussac@orange.fr

Mail Mairie : ussacmairie@orange.fr, préciser dans l'en-tête « à l'attention de Mme Claux »

Suite à des soucis de comportements de certains élèves lors des repas à la cantine, durant les années précédentes, serait-il possible de nous informer des procédures mises en place pour faire face au non-respect de la discipline ?

Réponse Mairie : Les comportements des enfants évoluant, la procédure est la suivante : convocation en Mairie 1 fois ou 2 fois, puis exclusion d'une à deux semaines. Le règlement intérieur du périscolaire est appliqué en fonction de la gravité de la situation : il se peut donc que les sanctions soient plus importantes.

Sur la première période de l'année (de la rentrée de septembre aux vacances de Toussaint), un nombre important de remarques nous ont été remontées, concernant les menus de la cantine. Il est constaté par de nombreux parents une dégradation de l'équilibre des repas, par rapport à l'année passée (ex : semaine 2 : cordon bleu, pizza, burger, pâtes). Y aurait-il une raison qui expliquerait cette dérive, alors que les retours, jusqu'ici, étaient plutôt positifs ?

Réponse Mairie : M. Bosselut répond qu'il n'y a pas de dérive, que les plats sont élaborés par le cuisinier, que si celui-ci prépare un rôti, il y aura 50% de gaspillage, que les hamburgers sont des produits sains, et reconnaît qu'il y a moins de laitage. D'ailleurs, la commune a participé au concours de l'Agglo lors de la semaine du goût : Ussac a terminé 2^{ème}. D'autre part, la municipalité travaille actuellement avec l'ARS pour mettre en place le Plan Nutrition Santé : valorisation des circuits courts, moins de produits transformés, menus vus par des nutritionnistes.

M. Bosselut ajoute que l'augmentation du budget est un problème : il y aura probablement une hausse de 2% du prix du repas. En effet, il n'y a pas de subvention départementale mais des achats groupés avec Brive par exemple.

M. Lange, représentant de parents, demande s'il est possible de mettre en place une discussion directe entre APE et Mairie/cuisine afin de pouvoir rassurer l'ensemble des parents.

L'APE souhaiterait venir déjeuner avec les enfants, au moins une fois par an, sur chacune des structures, afin de prendre conscience des bonnes pratiques et des éventuelles difficultés rencontrées, ce qui nous permettrait d'être en mesure de mieux répondre aux éventuelles questions des parents d'élèves. Pouvons-nous prévoir des dates sur les prochaines semaines et les prochains mois ?

Réponse Mairie : Après discussion, M. Bosselut invite les parents à venir manger à la cantine une fois par période (2 fois sur le site maternelle, 2 fois sur le site élémentaire) : l'APE proposera donc des noms de parents et des dates à la mairie.

Avant de clore ce conseil d'école, Mme Reynier, présidente de l'APE, précise qu'elle fera un rappel aux familles concernant le stationnement sur le parking de l'école maternelle. M. Bosselut indique qu'il est envisagé une nouvelle aire de stationnement à proximité du parking existant (travaux à budgétiser).

La directrice remercie l'ensemble des membres présents à la réunion de ce soir.

Le prochain conseil d'école aura lieu le vendredi 21 mars 2025.

Les questions des parents seront à remettre à la directrice le vendredi 21 février 2025.

Vu, les secrétaires de séance
Mme ESCURE Sylvie
Mme LEFEVRE Virginie

Vu, la représentante des parents d'élèves
Mme REYNIER Cindy
C. REYNIER

Vu, la directrice
Mme PRECIGOUT Anne

